

Communiqué

Paris, le 23 décembre 2020

Référé-Liberté sur la fermeture des salles de spectacle : La FNEF appelle le gouvernement à mettre rapidement en place une concertation structurée et un plan d'urgence pour le secteur de l'édition-distribution de films

La Fédération Nationale des Editeurs de Films prend acte de la décision du Conseil d'Etat de maintenir les salles de spectacles fermées en raison de la dégradation récente de la situation sanitaire.

Le juge énonce toutefois que la fermeture des cinémas, théâtres et salles de spectacle porte une atteinte grave aux libertés, notamment à la liberté d'expression, à la liberté de création artistique, à la liberté d'accès aux œuvres culturelles et la liberté d'entreprendre, et reconnaît que les protocoles sanitaires mis en place permettent de réduire le risque de transmission du virus. Le juge précise utilement que la possibilité d'accéder aux œuvres de façon dématérialisée ne fait pas disparaître l'atteinte aux libertés.

La mesure de fermeture des salles de spectacle n'est donc jugée légale que tant que demeure un niveau particulièrement élevé de diffusion du virus au sein de la population.

La FNEF estime que cette décision pose un cadre clair à l'action publique future et permet de préparer l'avenir : les cinémas et salles de spectacles ont clairement vocation à rouvrir leurs portes dès que la contrainte sanitaire se desserrera.

Dans cette perspective, la FNEF appelle le gouvernement à mettre en place une concertation structurée avec la filière afin de préparer cette échéance essentielle pour le secteur, et très attendue par les Français.

Le gouvernement doit également accompagner spécifiquement les éditeurs-distributeurs de films pour lesquels les séquences de fermeture des salles, de couvre-feu et de stop and go sont dramatiques : ceux qui ont investi à perte dans des films dont la carrière a été stoppée net, ceux dont les films étaient sur le point de sortir et dont les frais de sortie ne seront jamais récupérés, ceux qui ont mis leurs projets en suspens, ceux qui n'ont aucune visibilité sur la reprise mais doivent réinvestir dans de nouveaux films ... tous sont à l'avant-poste de la crise et se trouvent particulièrement exposés au risque.

Un soutien urgent, massif, et résolu au secteur de la distribution est nécessaire, dans une logique autant conjoncturelle que structurelle. Dans l'intérêt de toute la filière cinéma, pour qu'une offre riche et diversifiée soit au rendez-vous de la reprise, aucune société d'édition- distribution ne doit être laissée sur le bord de la route.

Contact – Hélène HERSCHEL, Déléguée générale – helene.herschel@fnef.fr